



CONSEIL PORTUAIRE DE L'AYGUADE DU LEVANT

Séance du 9 novembre 2022

Compte-rendu

COMPOSITION : 12 titulaires – 8 suppléants

Quorum : 8

PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS : 9

TITULAIRES : 8

M. Francis ROUX, Président,

M. Jean-Luc BRUNEL, représentant la Ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

M. Eric LABOUBE, représentant le personnel des ports de la Métropole TPM,

MM Jimmy HUC, Alain PEGLIASCO et Fabien VINCENT, usagers désignés par la Métropole TPM,

M. Christophe CHEVALLIER, usager désigné par le CDPMEM,

M. Frédéric CAPOULADE, usager désigné par le CLUPIPP,

SUPPLEANT : 1

M. Philippe BENARDI, représentant la Ville d'HYERES-LES-PALMIERS,

POUVOIR (0) :

ABSENT ET EXCUSE :

INVITES :

M. Thierry ASTOLFI, CIL du Levant,

M. Bernard GUIGON, Syndicat Héliopolis,

Mme Sabine COLL et M. Guy HILY, FVANE,

MEMBRES DE LA METROPOLE TPM :

MM. LE FUR, LAMBERT, MAAS, PASQUINI et REMOLEUR, Mmes UGUEN, AREND et DADOUN.

Après avoir vérifié la présence du quorum, Monsieur ROUX, Président du Conseil Portuaire de l'Ayguade du Levant, ouvre la séance à 13h30. Neuf membres du Conseil Portuaire, titulaires et suppléants confondus, sont présents et représentés. Conformément au quota de représentativité de chaque catégorie et à l'impossibilité pour les suppléants de voter lorsque tous les titulaires de leur catégorie sont présents, seuls huit votes seront exprimés par les membres présents. Monsieur BERNARDI ne votera pas

1. **Approbation du procès-verbal du conseil portuaire du 2 juin 2022** – Vote

Monsieur ROUX demande si le compte-rendu appelle des remarques.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

2. **Affaires générales**

❖ Bilan de la saison

Monsieur PASQUINI annonce que les recettes passagers s'élèvent à 29 144 euros contre 21 450 euros en 2021, soit une hausse de 35%. Concernant la liste d'attente, il n'y a pas eu d'attribution en 2022, mais une nouvelle inscription, la liste est de 31 inscrits. Les recettes des AOT diminuent à 1 418 euros contre 2 472 euros, à cause de l'AOT des kayaks (NUOBATO) qui a été réduite en superficie à 20 M2.

Monsieur PASQUINI ajoute qu'il y a 7 contrats annuels de mouillage pour un montant de 4 070 euros, et 9 contrats annuels grève, pour une recette de 601 euros.

Monsieur PASQUINI annonce que les recettes totales s'élèvent à 35 293 euros en 2022 contre 30 690 euros pour la saison 2021, soit une hausse de 35%, lié au passage au mètre carré en 2022.

❖ Projet de tarifs (TOP/RSA) 2022 -

Monsieur PASQUINI poursuit avec les projets de tarifs. Les annuels subissent une augmentation de 3% (inflation 2021 + GVT + Energie).

Monsieur BERNARDI a été interpellé par Monsieur TONETTI du GAMBARO car ce dernier a fait une demande pour bénéficier d'un poste annuel d'amarrage professionnel, mais il est toujours en attente de cette place. Madame UGUEN précise que Monsieur TONETTI a été contacté par courrier à maintes reprises, afin de fournir certains documents, qu'il n'a jamais communiqué, ces documents ont été listés précisément, elle ajoute que la DGS de la ville d'Hyères est en copie de ce courrier.

AVIS : FAVORABLE
1 abstention (M. CHEVALIER)

❖ Projet de droits de port 2022

Concernant les droits de ports, Monsieur PASQUINI annonce également 3% d'augmentation pour la même raison.

AVIS : FAVORABLE
(Unanimité)

❖ Projet de budget primitif 2022

Monsieur LE FUR rappelle que les ports sont dans un SPIC (Service Public Industriel et Commercial). Il précise que les budgets doivent être équilibrés. En fonctionnement, les dépenses importantes sont la dépose et la pose des pontons flottants. La Métropole subventionne cette mise en place d'équipement. Pour les dépenses, on retrouve des dépenses liées aux amortissements, à l'électricité, à l'entretien, au personnel de la capitainerie ainsi qu'aux frais de siège. Les dépenses d'investissement concernent surtout le projet d'aménagement du port, pour un montant de 4 millions d'euros. Monsieur LE FUR ajoute qu'il est prévu d'augmenter le poste Energie qui tend à augmenter de façon significative cette année.

AVIS : FAVORABLE (Unanimité)

3) Travaux divers

❖ Retrait des pannes flottantes

Monsieur PASQUINI annonce que les pannes flottantes ont été retirées le 4 octobre 2022 par la société ECTM. Le coût de ces travaux s'élève à 12 536 € HT. Il ajoute que la période d'utilisation des pontons flottants est du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre, sauf en cas de risques météo.

❖ Réfection du pont d'accès à l'île

Monsieur PASQUINI indique que les travaux sont achevés, le pont est utilisable par tous. Il ne reste plus que la pose des garde-corps, ainsi que l'enlèvement des étais du tablier et quelques finitions. Monsieur PEGLIASCO demande quel tonnage supportera le pont, Monsieur PASQUINI répond 7,5 Tonnes.

❖ Mise en protection de la falaise

Madame AREND explique que la falaise présente derrière la capitainerie et les AOT est partiellement équipée d'un filet de protection en mauvais état. Il convient de reprendre le filet existant et d'étendre la protection sur l'ensemble de la falaise. Le montant de ces travaux est estimé à 80 000 € HT, études comprises, et sont prévus en 2023.

4) Point d'avancement du dossier de mise en sécurité du port

❖ Enquête publique et point sur les études

Monsieur LAMBERT rappelle brièvement les enjeux qui sont de sécuriser le port, de réaménager le quai dédié aux navettes tout en tenant compte des enjeux écologiques identifiés ainsi qu'assurer l'intégration paysagère. Monsieur LAMBERT indique que la mise en sécurité du port va rentrer en phase d'enquête publique du 14/11/2022 au 14/12/2022. Il ajoute que les permanences du Commissaire enquêteur auront lieu à la Mairie annexe de l'Ayguade du Levant, à la Capitainerie du Port Saint-Pierre à Hyères ainsi qu'à la gare maritime du Lavandou. La Métropole recevra le rapport du Commissaire enquêteur le 14/01/2023. Il explique que l'avant-projet a fait l'objet de réunions d'échanges avec les compagnies maritimes. Monsieur LAMBERT insiste sur le fait qu'il faille que toutes les compagnies maritimes envoient les plans de leurs bateaux qui sont indispensables à la réalisation des ouvrages portuaires. Il ajoute que le projet sera établi au vu des conclusions de l'enquête publique en février 2023. Monsieur PEGLIASCO demande si les modifications demandées seront prises en compte. Monsieur LAMBERT assure qu'elles ont été enregistrées et seront étudiées par le Maître d'œuvre dans le cadre de la phase projet, qui interviendra à l'issue de l'enquête publique.

Monsieur HUC fait remarquer que pour accoster sur le quai principal, les bateaux de la « Vision des îles » sont obligés de rentrer dans le port en faisant un S. Il explique que le fait de raccourcir le tenon permettrait de rentrer droit et que la partie enlevée sur le tenon peut être rajoutée sur la longueur. Il précise que le fait de raccourcir le tenon de six mètres offrirait une deuxième option en sécurité lors des navigations hivernales à l'appréciation du capitaine et que, si tout le monde est d'accord pour accoster sur la partie RORO, avoir la possibilité d'accoster aussi sur le quai intérieur est une option non négligeable.

Monsieur ROUX souhaite que ces réflexions soient prises en compte. Monsieur CHEVALLIER demande si la prise en compte de ces éventuelles modifications par le bureau d'études, ne risquent pas de retarder le démarrage des travaux. Monsieur LAMBERT le rassure en expliquant que la Métropole TPM attendra la fin de l'enquête publique avant de relancer les études, en intégrant les demandes qui ont été faites. Il ajoute qu'il y aura une concertation lors des résultats pour des études complémentaires.

5) AOT

❖ Bilan 2022 et mises en concurrence

Monsieur PASQUINI annonce que les mises en concurrence seront relancées en 2022 pour une durée de trois ans. Madame KARELS, pour la vente de vêtements, monsieur GERGAUD qui propose des sandwiches, salades et boissons, madame BORDES qui a tenu la buvette ainsi que la SAS NUABATO (GAMBARO), pour la location de canoés et paddles.

6) Questions diverses

Monsieur CHEVALIER fait part de son inquiétude d'avoir des véhicules électriques sur l'île et demande aussi où ils pourront stationner sur le port. Monsieur BRUNEL répond que c'est une voie de circulation publique, et qu'il est impossible de faire de restrictions. Il rajoute que si l'ASL décide que son domaine est entièrement privé, il n'y aurait plus de possibilité de circulation, ni de ramassage des ordures ménagères. Il indique que la mairie d'Hyères a sollicité à ce sujet l'avis de la police municipale et invite Monsieur CHEVALIER à se rapprocher d'eux. Monsieur BERNARDI confirme les dires de Monsieur BRUNEL en concédant que c'est un problème complexe et ajoute que l'avis des Levantins sera pris en compte.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h30.

Francis ROUX
Président du Conseil Portuaire
de l'Aiguade du Levant

